

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 731 portant cessation du droit aux prestations d'alimentation en campagne

n° 731

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 août 1940

Numéro JO
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro
31 août 1940

VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'instruction ministérielle du 7 novembre 1929 sur l'alimentation dans les corps de troupe aux colonies .

Vu l'arrêté n° 549 du 18 juin 1940 ouvrant le droit aux prestations d'alimentation en campagne : Sur le rapport de l'intendant militaire directeur du Service de l'intendance des troupes et la proposition du général commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 519 du 18 juin 1940, qui avait ouvert aux troupes et aux malades du groupe de la Côte française des Somalis le droit aux prestations d'alimentation en campagne, est abrogé à compter du 1er août 1940. Art. 2. — Le Général commandant supérieur des troupes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

GERMAIN.